

LIVRET DE FORMATION



2012: TNC 640
pour fraisage/
tournage



2012: iTNC 530 avec
nouveau design



2011: iTNC 530
avec HSCI



2004: iTNC 530
avec smartTNC



TNC 430



1993: TNC 426 C/P



1988: TNC 407
TNC 415



1987: TNC 355



1984: TNC 155



Préambule

Bonjour,

Merci de l'intérêt que nous porter pour le choix de votre stage de formation .

Vous trouverez dans ce livret, la liste de formations que nous proposons, des informations pratiques (hôtels, etc...) et d'autres informations complémentaires.

Nous pouvons également vous conseiller sur le choix d'une ou plusieurs formations, par rapport à vos attentes et vos besoins. N'hésitez pas à nous contacter!!

Nous vous accompagnerons dans votre formation sur site, ou dans nos locaux, situés à Trélazé (Maine-et-Loire).

Depuis 10 ans, nous avons formés en moyenne plus de 50 stagiaires par an, avec un taux moyen pour 2023 de 92,6% de réalisation, sur les formations réalisées.



Si vous êtes en situation de handicap, nous vous invitons à nous en informer, afin de préparer au mieux votre accueil et votre formation.

Nous sommes aussi à votre écoute pour toute demandes particulières, afin d'améliorer votre confort pendant votre formation.

Annulation ou report

Toute annulation doit être communiquée au moins 72h avant le début de la formation, pour ne pas entraîner de frais supplémentaires.

Merci de votre attention et nous vous souhaitons une bonne formation !

l'équipe SNDMO

PLAN D'ACCES

Accueil des stagiaires dans nos locaux.

Les stagiaires seront accueillis le matin par le formateur, qui expliquera les différentes informations relatives à la formation (Horaires, sécurité, déroulement de la formation..).

Horaires des stages :

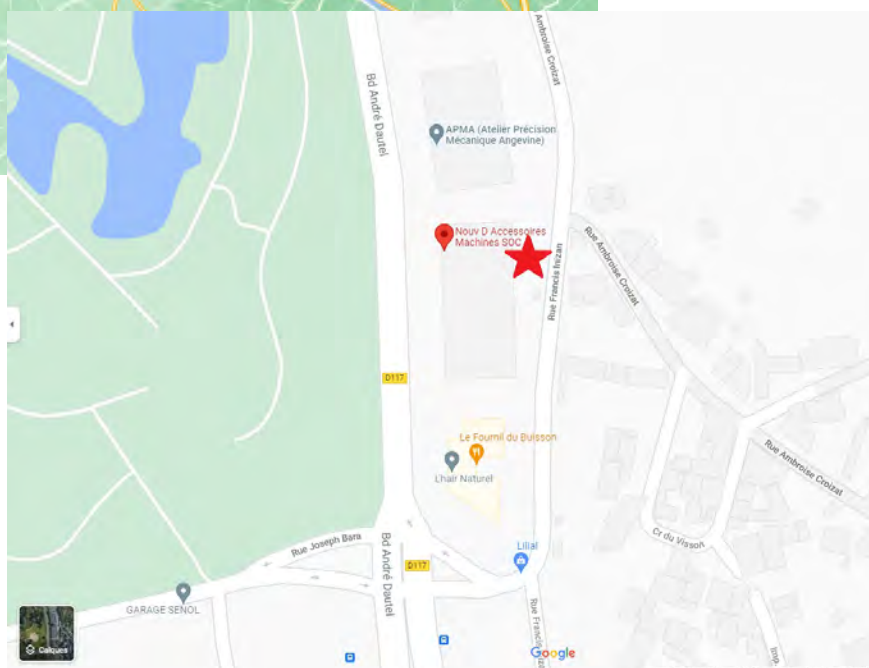
9h - 12h30 / 13h30 - 17h. Possibilité d'aménager les horaires.

Bien que l'adresse soit au 30 BD André Dautel, 49800 TRELAZE, l'accès à la société se fait par la rue Francis Inizan.



Restauration

Les repas du midi sont pris en charge par la SNDMO dans la mesure où le stagiaire déjeune au restaurant avec le groupe.





HEBERGEMENT

Liste des hôtels proches de la SNDMO

HOTEL DE LOIRE

328 rue Jean Jaurès

49800 TRELAZE

tel 02 41 81 89 18

HOTEL KYRIAD

Allée de la bergerie

49130 LES PONTS DE CE

tel 02 41 44 92 44

HOTEL 1ERE CLASSE

ZAC du Moulin de Marcille

22 rue Paul Pousset

49130 LES PONTS DE CE

tel 02 41 69 42 63

HOTEL ORIGINALS CITY

ZAC du Moulin de Marcille

20 rue Paul Pousset

49130 LES PONTS DE CE

tel 02 41 69 76 97

LOGIS HOTEL ANGERS SUD

8 rue de l'Hirondelle

49000 ANGERS

tel 02 41 66 30 45

HOTEL LES 3 LIEUX

10 port des noues

49130 LES PONTS DE CE

tel 02 14 03 03 53



FORMATIONS PROPOSEES

STAGES PROPOSES

Programmation pièces niveau 1	page 6
Programmation pièces niveau 2	page 7
Programmation pièces niveau 3	page 8
Palpeur (utilisation et cycles)	page 9
Plan inclin°	page 10
Evolution	page 10

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	page 11
------------------------------------	---------



COMMANDE NUMERIQUE POUR MACHINE OUTIL TNC série 400 / iTNC 530 / TNC 320 / TNC série 600

PROGRAMME DE STAGE - NIVEAU 1

Fiche programme

PUBLIC :

- Opérateurs/techniciens CN fraisage ayant eu une formation dans les métiers de l'usinage
- Techniciens/dessinateurs CFAO

OBJECTIFS :

- Développement de la culture générale dans l'environnement de l'informatique industrielle
- S'approprier la logique de programmation conversationnelle Heidenhain
- Savoir faire un programme simple avec boucles de répétitions
- Savoir faire un programme simple en cycles fixes.

PÉDAGOGIE & EVALUATION :

- Tout au long du stage, les stagiaires sont amenés à manipuler eux-mêmes et de façon quasi permanente, un simulateur sur PC, sous les directives du formateur.
- Des exercices sont proposés en alternance avec la théorie
- Exercice de synthèse du niveau 1

INTERVENANTS :

Caroline Hadet - Administration
Antoine Giacomini - Formation

INDICATEURS DE RESULTATS :

Plus de 50 stagiaires formés par an depuis 10 ans (moyenne),
Taux de satisfaction de 94,4% et réalisation de 90,4% (2023)

ACCESSIBILITE, DATES ET INSCRIPTIONS :

Nous consulter au 02 41 96 97 97 ou www.sndmo.fr
(page formation)
Délai d'inscription : 10 jours

TARIFS :

2640 €HT pour 1 personne, + 300 €HT par stagiaire.
4 stagiaires maximum. (formation intra-entreprise).
Tarif hors frais de déplacement.

Durée : 3 jours / 21 heures

Sur site avec simulateurs ou dans nos locaux
(Prévoir une salle type réunion pour formation sur site)

PROGRAMME :

1°) - Initiation à l'Environnement des Commandes Numériques sur Machine Outils, industrielle et informatique industrielle

- Présentation du clavier et de l'écran.
- Gestion de l'écran - Touches de menu.
- Accès aux différents modes CN (mode machine; mode édition; mode simulation)
- Fonctions annexes (modes auxiliaires).
- Création et Gestion des programmes et autres fichiers.
- Gestion de la mémoire CN : manipulation des répertoires et fichiers.
- -Transmission avec tout autre système extérieur.

2°) - Logique de programmation sur tout type de commande numérique dans le monde industriel :

- Rappel sur les systèmes d'axes, les cotations cartésiennes et polaires.
- Structure générale d'un programme d'usinage.
- Description et format des séquences :
- Interpolation linéaire
- Différentes Interpolations circulaires
- Gestion des outils.
- Les corrections de trajectoires.
- Les accostages de profil.
- Les sous-programmes simples et imbriqués.
- Les boucles de programme.
- Les cycles d'usinage simples.
- Les cycles de conversion de coordonnées.

3°) - Exercices avec test de syntaxe et simulation graphique

Les exercices sont proposés en alternance avec la théorie.

4°) - Directives pour l'usinage concret

Jauges outils, Origines pièce, Origine machine, Réinitialisation des axes, etc...

Remarques : Tout au long du stage, les stagiaires sont amenés à manipuler eux-mêmes et de façon quasi permanente, sous les directives du formateur. Les manipulations machines sont faites en accord et les conseils du formateur mais réalisées et sous la responsabilité du client et de l'opérateur.

Un support de stage est fourni à chaque stagiaire pour qu'il enregistre ses notes dans le canevas proposé.



COMMANDE NUMERIQUE POUR MACHINE OUTIL TNC série 400 / iTNC 530 / TNC 320 / TNC série 600

PROGRAMME DE STAGE - NIVEAU 2

Fiche programme

PUBLIC :

- Opérateurs/techniciens CN fraisage avec 1 à 2 ans d'expérience sur CN Heidenhain ou ayant fait le niveau 1
- Techniciens/dessinateurs CFAO

OBJECTIFS :

- Obtenir une autonomie et une polyvalence dans les techniques de programmation :
- Savoir traiter des poches à contour varié, avec ou sans îlot.
- Savoir traiter des profils symétriques en conservant le sens de fraisage.
- Savoir traiter des profils 2D cotés en géométrie pure.

PÉDAGOGIE & EVALUATION :

- Out au long du stage, les stagiaires sont amenés à manipuler eux-mêmes et de façon quasi permanente, un simulateur sur PC, sous les directives du formateur.
- Des exercices sont proposés en alternance avec la théorie
- Evaluation finale faite en concertation avec le formateur

INTERVENANTS :

Caroline Hadet - Administration
Antoine Giacomini - Formation

INDICATEURS DE RESULTATS :

Plus de 50 stagiaires formés par an depuis 10 ans (moyenne),
Taux de satisfaction de 92,4% et réalisation de 94,1% (2023)

ACCESSIBILITE, DATES ET INSCRIPTIONS :

Nous consulter au 02 41 96 97 97 ou www.sndmo.fr
(page formation)
Délai d'inscription : 10 jours

TARIFS :

2640 €HT pour 1 personne, + 300 €HT par stagiaire.
4 stagiaires maximum. (formation intra-entreprise).
Tarif hors frais de déplacement.

Durée : 3 jours / 21 heures

Sur site avec simulateurs ou dans nos locaux
(Prévoir une salle type réunion pour formation sur site)

PROGRAMME :

1°) - Contrôle et rappel des connaissances niveau 1 :

- Différentes Interpolations et en particulier en coordonnées polaires.
- Les corrections de trajectoires.
- Les accostages de profil.
- Les sous-programmes simples et imbriqués.
- Les boucles de programme.
- Les conversions de coordonnées.

2°) - Perfectionnement de la programmation :

- Mise en œuvre du tableau d'outils
- Utilisation des tableaux de points
- Cycle "Poches à contour variés"
- Réalisation de pseudo cycles
- Technique de programmation libre (FLEX-K)
- Programmation paramétrée statique.
- initiation au palpage pièce.

3° - Perfectionnement de l'exécution des programmes

- Dégagement provisoire de l'outil
- Redémarrage dans un programme abandonné
- Usinage orienté outil et chainage de programmes (suivant possibilités CN)

4°) - Exercices avec test de syntaxe et simulation graphique

Les exercices sont proposés en alternance avec la théorie, sauf le § 3 qui fait l'objet de la théorie pure, à moins que le client mette une machine à disposition. Se renseigner auprès de SNDMO pour les durées d'immobilisation à prévoir.

Remarques : Tout au long du stage, les stagiaires sont amenés à manipuler eux-mêmes et de façon quasi permanente, sous les directives du formateur.

Les manipulations machines sont faites en accord et les conseils du formateur mais réalisées et sous la responsabilité du client et de l'opérateur.

Un support de stage est fourni à chaque stagiaire pour qu'il enregistre ses notes dans le canevas proposé.



COMMANDE NUMERIQUE POUR MACHINE OUTIL TNC série 400 / iTNC 530 / TNC 320 / TNC série 600

PROGRAMME DE STAGE - NIVEAU 3

Fiche programme

PUBLIC :

- Opérateurs/techniciens CN fraisage avec 1 à 2 ans d'expérience sur CN Heidenhain ou ayant fait le niveau 2
- Techniciens/dessinateurs CFAO

OBJECTIFS :

Accroître l'esprit de développement et d'autonomie dans la programmation pour :

- La réalisation de trajectoire ou de surface complexes
- La réalisation de pseudo cycles personnels.
- Appréhender et s'approprier l'usinage 5 axes positionné.
- L'initiation à l'interpolation sur axes multiples.

PÉDAGOGIE & EVALUATION :

- Tout au long du stage, les stagiaires sont amenés à manipuler eux-mêmes et de façon quasi permanente, sous les directives du formateur.
- Des exercices sont proposés en alternance avec la théorie

INTERVENANTS :

Caroline Hadet - Administration
Antoine Giacomini - Formation

INDICATEURS DE RESULTATS :

Plus de 50 stagiaires formés par an depuis 10 ans (moyenne),
taux de satisfaction : données à venir.

ACCESSIBILITE, DATES ET INSCRIPTIONS :

Nous consulter au 02 41 96 97 97 ou www.sndmo.fr
(page formation)
Délai d'inscription : 10 jours

TARIFS :

1760 €HT pour 1 personne, + 200 €HT par stagiaire.
4 stagiaires maximum. (formation intra-entreprise).
Tarif hors frais de déplacement.

Durée : 2 jours / 14 heures

Sur site avec simulateurs sur ou dans nos locaux
(Prévoir une salle type réunion pour formation sur site)

PROGRAMME :

1°) - Contrôle et rappel des connaissances niveau 1 et 2 (tour de table)

- Les boucles de programme.
- Les conversions de coordonnées.

2°) - Technique de programmation paramétrée dynamique

- But et principe de la programmation paramétrée dynamique.
- Accès aux fonctions et outils mathématiques
- Structure d'un programme paramètre et mise en œuvre.
- Techniques de recherche des erreurs.

3°) - Parcours outil avec programmes issus de C/FAO

- Interpolation sur 3, 4 ou 5 axes.
- Différentes techniques offertes Commandes Numériques.
- Considérations sur les formats de CAO-FAO.

4°) - Inclinaison du plan d'usinage (fonction PLANE)

- Technique du plan incliné.
- Géométrie spatiale et de projection
- Technique du TCPM (compensation automatique avec les axes de tête).
- Gestion du glissement dynamique des axes machine.

5°) - Exercices avec test et simulation graphique

Les exercices sont proposés parallèlement avec la théorie. Ils ne concernent que le §2° Les autres § font l'objet de la théorie pure, à moins que le client mette une machine à disposition. Se renseigner auprès de SNDMO pour les durées d'immobilisation à prévoir.

Les manipulations machines sont faites en accord et avec les conseils du formateur mais réalisées et sous la responsabilité du client et de l'opérateur.

Un support de stage est fourni à chaque stagiaire pour qu'il enregistre ses notes dans le canevas proposé.



COMMANDE NUMERIQUE POUR MACHINE OUTIL TNC série 400 / iTNC 530 / TNC 320 / TNC série 600

PROGRAMME DE STAGE - PALPAGE

Fiche programme

Durée : 1 jours / 7 heures

Sur site client. Prévoir de mettre une machine à disposition.

PUBLIC :

- Opérateurs/techniciens CN fraisage avec au moins 6 mois d'expérience sur CN Heidenhain
- Techniciens/dessinateurs CFAO

OBJECTIFS :

- Savoir régler et étalonner un palpeur (Heidenhain)
- Utiliser les cycles de palpation (automatique/manuel)
- Appréhender et utiliser les fonctions KinematicOpt

PÉDAGOGIE & EVALUATION :

- Tout au long du stage, les stagiaires sont amenés à manipuler eux-mêmes et de façon quasi permanente, sous les directives du formateur.
- Des cas concrets sont proposés en alternance avec la théorie

INTERVENANTS :

- Caroline Hadet - Administration
- Antoine Giacomini - Formation

INDICATEURS DE RESULTATS :

Plus de 50 stagiaires formés par an depuis 10 ans (moyenne),
Taux de satisfaction de 90,2% et réalisation de 93,9% (2023)

ACCESSIBILITE, DATES ET INSCRIPTIONS :

Nous consulter au 02 41 96 97 97 ou www.sndmo.fr
(page formation)
Délai d'inscription : 10 jours

TARIFS :

880 €HT pour 1 personne, + 100 €HT par stagiaire.
4 stagiaires maximum. (formation intra-entreprise).
Tarif hors frais de déplacement.

PROGRAMME :

1- Avant de travailler avec les cycles de palpation :

- Optimisation des paramètres machine
- Validation du palpeur (avec programme automate standard)
- Centrage du palpeur (compensation automatique de l'offset)
- Calibration du palpeur

2- Cycles de palpation en manuel et manivelle électronique :

- Compensation du dégauchissage de la pièce
- Initialisation d'une origine pièce
- Centre d'un diamètre intérieur ou extérieur
- Edition du tableau de points zéro

3- Cycle de palpation en automatique :

- Récupération des valeurs de dégauchissage de la pièce
- Mesure automatique de la pièce
- Récupération des angles en plan incliné
- Programmation de macros
- Fonction auxiliaire spécifique au palpation

4- Selon options disponibles :

- Palpeur outil : Optimisation des paramètres machine, calibration, utilisation des cycles.
- KinematicOpt : gestion des points pivots, utilisation et compréhension et des cycles et des résultats obtenus

Remarques : Tout au long du stage, les stagiaires sont amenés à manipuler eux-mêmes et de façon quasi permanente, sous les directives du formateur.

Les manipulations machines sont faites en accord et avec les conseils du formateur mais réalisées et sous la responsabilité du client et de l'opérateur.

Un support de stage est fourni à chaque stagiaire pour qu'il enregistre ses notes dans le canevas proposé.



COMMANDE NUMERIQUE POUR MACHINE OUTIL TNC série 400 / iTNC 530 / TNC 320 / TNC série 600

PROGRAMME DE STAGE - PLAN INCLINE

Fiche programme

PUBLIC :

- Opérateurs/techniciens CN fraisage avec 1 à 2 ans d'expérience sur CN Heidenhain ou ayant fait le niveau 1
- Techniciens/dessinateurs CFAO

OBJECTIFS :

- Obtenir une autonomie et une polyvalence dans les techniques d'utilisation du plan incliné avec des têtes rotatives ou des tables inclinables.
- Savoir travailler avec les axes rotatifs et les angles solides dans l'espace.

PÉDAGOGIE & EVALUATION :

- Tout au long du stage, les stagiaires sont amenés à manipuler eux-mêmes et de façon quasi permanente, sous les directives du formateur.
- Des exercices sont proposés en alternance avec la théorie

INTERVENANTS :

Caroline Hadet - Administration

Antoine Giacomini - Formation

INDICATEURS DE RESULTATS :

Plus de 50 stagiaires formés par an depuis 10 ans (moyenne), Taux de satisfaction de 95,5% et de réalisation de 92% (2023)

ACCESSIBILITE, DATES ET INSCRIPTIONS :

Nous consulter au 02 41 96 97 97 ou www.sndmo.fr (page formation)

Délai d'inscription : 10 jours

TARIFS :

2340 €HT pour 1 personne, + 100 €HT par stagiaire. 4 stagiaires maximum. (formation intra-entreprise). Tarif hors frais de déplacement.

Durée : 3 jours / 21 heures

Sur site avec simulateurs ou dans nos locaux
(Prévoir une salle type réunion pour formation sur site)

PROGRAMME :

1°) - Rappel des connaissances niveau 1 (tour de table)

- Les conversions de coordonnées.

2°) - Origine pièce

- Prise d'origine pièce normale ou en plan incliné
- Décalage de l'origine à partir du programme ou d'un tableau de décalages

2°) - Programmation

- Inclinaison du plan en manuel (3D ROT) ou en automatique avec cycle 19 ou fonctions PLANE (itnc 530 et +)
- Programmation de cycles d'usinage en plan incliné
- Annulation du plan incliné
- Application et différentes possibilités de combinaisons des fonctions auxiliaires spécifiques au travail en plan incliné

4°) - Exercices avec test de syntaxe et simulation graphique

Les exercices sont proposés en alternance avec la théorie, sauf le § 3 qui fait l'objet de la théorie pure, à moins que le client mette une machine à disposition. Se renseigner auprès de SNDMO pour les durées d'immobilisation à prévoir.

Remarques : Tout au long du stage, les stagiaires sont amenés à manipuler eux-mêmes et de façon quasi permanente, sous les directives du formateur.

Les manipulations machines sont faites en accord et les conseils du formateur mais réalisées et sous la responsabilité du client et de l'opérateur.

Un support de stage est fourni à chaque stagiaire pour qu'il enregistre ses notes dans le canevas proposé.



COMMANDE NUMERIQUE POUR MACHINE OUTIL

TNC série 500 et/ou 600

PROGRAMME DE STAGE - MISE A NIVEAU

Fiche programme

PUBLIC :

- Opérateurs/techniciens CN et/ou CFAO travaillant déjà avec une TNC Heidenhain "d'ancienne génération"

OBJECTIFS :

- Développement de la culture générale dans l'environnement de l'informatique industrielle
- S'approprier les nouvelles fonctionnalités
- Savoir transposer un programme existant, en incluant les nouvelles fonctionnalités et cycles.
- Savoir créer un programme éventuellement compatible.

PÉDAGOGIE & EVALUATION :

- Tout au long du stage, les stagiaires sont amenés à manipuler eux-mêmes et de façon quasi permanente, un simulateur sur PC, sous les directives du formateur.
- Des exercices sont proposés en alternance avec la théorie, tout au long du stage.

INTERVENANTS :

Caroline Hadet - Administration
Antoine Giacomini - Formation

INDICATEURS DE RESULTATS :

Plus de 50 stagiaires formés par an depuis 10 ans (moyenne).
Taux de satisfaction et de réalisation à venir.

ACCESSIBILITE, DATES ET INSCRIPTIONS :

Nous consulter au 02 41 96 97 97 ou www.sndmo.fr
(page formation)
Délai d'inscription : 10 jours

TARIFS :

1760 €HT pour 1 personne, + 200 €HT par stagiaire.
4 stagiaires maximum. (formation intra-entreprise).
Tarif hors frais de déplacement.

Durée : 2 jours / 14 heures

Sur site avec simulateurs ou dans nos locaux
(Prévoir une salle type réunion pour formation sur site)

PROGRAMME :

1°) - Retour sur l'environnement des commandes numériques Heidenhain

- Présentation des nouvelles touches clavier.
- Gestion de l'écran - Nouveaux menus.
- Accès aux différents modes CN (mode machine; mode édition; mode simulation)
- Fonctions annexes (modes auxiliaires).
- Gestion et manipulation des programmes et autres fichiers.
- Transmission avec tout autre système extérieur.

2°) - Rappel de la logique de programmation sur commande numérique Heidenhain :

- La cotation cartésienne et polaire.
- Structure générale d'un programme d'usinage.
- Interpolation linéaire incrémentale
- Interpolations circulaires
- Gestion des outils.
- Les accostages de profil.
- Les sous-programmes simples et imbriqués.
- Les boucles de programme.
- Les cycles d'usinage simples.
- Les cycles de conversion de coordonnées.

3°) - Exercices avec test de syntaxe et simulation graphique

Les exercices sont proposés en alternance avec la théorie.

4°) - Directives pour l'usinage concret

Jauges outils, Origines pièce, Origine machine, Réinitialisation des axes, etc...

Remarques : Tout au long du stage, les stagiaires sont amenés à manipuler eux-mêmes et de façon quasi permanente, sous les directives du formateur.
Les manipulations machines sont faites en accord et les conseils du formateur mais réalisées et sous la responsabilité du client et de l'opérateur.

Un support de stage est fourni à chaque stagiaire pour qu'il enregistre ses notes dans le canevas proposé.



ANNEXES

(Informations diverses)



Cahier des charges Salle de formation sur site

Souhaits en termes d'équipements de salle de formation

- Espace (surface) suffisant et tables et chaises en nombre suffisant au regard du nombre de stagiaires prévus (information transmise par SNDMO en amont de la session)
- Tableau blanc et/ou paperboard avec marqueurs adaptés : non indispensable
- Accès à la salle autorisé à la pause déjeuner en coordination avec le formateur, selon besoins spécifiques



Règlement intérieur

I – Préambule

SNDMO, Organisme formateur (52 49 02219 49) auprès du commissaire de la République de la région Centre, organise des actions de formations professionnelles.

Le présent règlement intérieur s'applique à tous les participants (stagiaires et candidats) suivant une action organisée par SNDMO.

II - Dispositions Générales

Article 1

Conformément à la législation en vigueur (L6352-3, L6352-5, R6352-1 et 2 du Code du travail), le présent Règlement a pour objet de définir les règles générales d'hygiène et de sécurité, de discipline ainsi que les modalités de représentation des stagiaires.

III - Champ d'application

Article 2 : Personnes concernées

Le règlement s'applique à toutes les personnes inscrites à une session de formation dispensée dans les locaux de SNDMO, ou sur site client. Ces personnes sont désignées comme stagiaires dans ce présent règlement. Chaque stagiaire est considéré comme ayant accepté les termes du présent règlement lorsqu'il suit une formation et accepte que des mesures soient prises à son égard en cas d'inobservation de ce dernier.

IV - Hygiène et sécurité

Article 3 : Règles générales

Chaque stagiaire doit veiller à sa sécurité personnelle et à celle des autres en respectant les consignes générales et particulières de sécurité et d'hygiène en vigueur sur le lieu de formation.

Toutefois, conformément à la réglementation en vigueur, lorsque la formation se déroule dans une entreprise ou un établissement déjà doté d'un règlement intérieur, les mesures de sécurité et d'hygiène applicables aux stagiaires sont celles de ce dernier.

Article 3 bis : Règles d'hygiène et de sécurité sanitaire spécifiques au contexte COVID-19

Dans le contexte de lutte contre le Coronavirus, des mesures de prévention sont mises en place par SNDMO.

Chaque stagiaire s'engage à :

- ne pas se présenter au sein des locaux s'ils présentent des symptômes pouvant être assimilés à une infection par le Coronavirus,
- s'engage à prendre connaissance du protocole de sécurité sanitaire mis en place par SNDMO, à adhérer à l'ensemble des dispositions et à les respecter,
- s'engage à informer SNDMO en cas de symptômes auprès de son interlocuteur SNDMO.

Article 4 : Interdiction de fumer

Il est formellement interdit de fumer à l'intérieur de l'ensemble des locaux.

Sont notamment concernés :

- les salles de formation,
- les salles de pause,
- les sanitaires.

Un affichage rappelant l'interdiction de fumer est apposé dans tous les locaux visés.

Le non-respect de l'interdiction de fumer dans les locaux concernés donnera lieu à sanction dans les conditions définies ci-après.

Cette interdiction de fumer ne s'applique pas à l'extérieur des bâtiments dans l'enceinte de l'entreprise, à condition d'utiliser le matériel prévu à cet effet (cendrier ...) sous peine de sanctions.

Article 5 : Boissons alcoolisées

L'introduction ou la consommation de drogue ou de boissons alcoolisées dans les locaux est formellement interdite.

Il est interdit aux stagiaires de pénétrer ou de séjourner en état d'ivresse ou sous l'emprise de drogue dans l'organisme de formation.



Règlement intérieur

(suite)

Article 6 : Accident

Tout accident ou incident survenu à l'occasion ou en cours de formation doit être immédiatement déclaré par le stagiaire accidenté ou les personnes témoins de l'accident au responsable de SNDMO où il se trouve ou à son représentant.

Article 7 : Consignes d'incendie

Les consignes d'incendie et notamment un plan de localisation des extincteurs et des issues de secours sont affichés dans les locaux de manière à être connus de tous les stagiaires. Les stagiaires sont tenus d'exécuter sans délai, l'ordre d'évacuation donné par le formateur ou par un salarié de l'établissement.

Tout stagiaire témoin d'un début d'incendie doit immédiatement appeler les secours en composant le 18 à partir d'un téléphone fixe ou le 112 à partir d'un téléphone portable et alerter un représentant de SNDMO.

V – Discipline

Article 8 : Horaires de stage et locaux

Horaires de stage

Les horaires de stage sont fixés par SNDMO et portés à la connaissance des stagiaires par la convocation. Les stagiaires sont tenus de respecter les horaires.

En cas d'absence ou de retard, le stagiaire en avertit SNDMO.

En cas d'abandon ou de départ ponctuel en cours de formation, pour quelque raison que ce soit, le stagiaire est tenu d'en informer SNDMO dans les meilleurs délais. SNDMO ne pourra être tenu responsable de tout accident ou incident survenant au stagiaire ayant quitté la formation.

De plus, conformément à l'article R6341-45 du Code du travail, le stagiaire – dont la rémunération est prise en charge par les pouvoirs publics – s'expose à une retenue sur sa rémunération de stage proportionnelle à la durée d'une absence non justifiée administrativement.

Par ailleurs, une feuille de présence est obligatoirement signée par le stagiaire.

Locaux

Sauf autorisation expresse de SNDMO, les stagiaires ayant accès aux locaux de SNDMO pour suivre leur formation ne peuvent :

- y entrer ou y demeurer à d'autres fins ;
- faciliter l'introduction de tierces personnes à l'organisme.

La détérioration et le vol dans les locaux feront l'objet de poursuites judiciaires.

La détérioration ou le mauvais fonctionnement des dispositifs de sécurités dont les stagiaires auraient connaissance doivent être immédiatement signalés à la Direction.

Article 9 : Tenue et comportement

Les stagiaires sont invités à se présenter au lieu de formation en tenue décente et à avoir un comportement correct à l'égard de toute personne présente dans l'organisme.

Il est demandé à tout stagiaire d'avoir un comportement garantissant le respect des règles élémentaires de savoir vivre, de savoir être en collectivité et le bon déroulement des formations.

Article 10 : Usage du matériel

Chaque stagiaire a l'obligation de conserver en bon état le matériel qui lui est confié en vue de sa formation. Les stagiaires sont tenus d'utiliser le matériel conformément à son objet. L'utilisation du matériel à d'autres fins, notamment personnelles est interdite, sauf pour le matériel mis à disposition à cet effet.

En fin de formation, le stagiaire est tenu de restituer tout matériel et document en sa possession appartenant à l'organisme de formation, sauf les éléments distribués en cours de formation et que le stagiaire est clairement autorisé à conserver.

Le stagiaire signale immédiatement au formateur toute anomalie du matériel.

Article 11 : Enregistrements, propriété intellectuelle

Il est formellement interdit, sauf dérogation expresse, d'enregistrer ou de filmer les sessions de formation.

La documentation pédagogique remise lors des sessions est protégée au titre des droits d'auteur et ne peut être réutilisée autrement que pour un strict usage personnel, sous peine de poursuites judiciaires.

Article 12 : Responsabilité de l'organisme en cas de vol ou endommagement de biens personnels des stagiaires

SNDMO décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou détérioration des objets personnels de toute nature déposés par les stagiaires dans les locaux de SNDMO.



Règlement intérieur

(suite)

Article 13 : Sanctions et procédure disciplinaire

Tout manquement du stagiaire à l'une des dispositions du présent Règlement Intérieur pourra faire l'objet d'une sanction. La définition et la mise en œuvre des sanctions, ainsi que la procédure disciplinaire, relèvent des articles R6352-4 à 8 du Code du Travail.

Aucune sanction ne peut être infligée au stagiaire sans que celui-ci ait été informé au préalable des griefs retenus contre lui.

Lorsque le responsable de l'organisme de formation ou son représentant envisagent de prendre une sanction qui a une incidence, immédiate ou non, sur la présence d'un stagiaire dans une formation, il est procédé ainsi qu'il suit :

- Le responsable de l'organisme de formation ou son représentant convoque le stagiaire en lui indiquant l'objet de cette convocation.
 - Celle-ci précise la date, l'heure et le lieu de l'entretien. Elle est écrite et est adressée par lettre recommandée ou remise à l'intéressé contre décharge.
 - Au cours de l'entretien, le stagiaire peut se faire assister par une personne de son choix, stagiaire ou salarié de l'organisme de formation.
 - La convocation mentionnée à l'alinéa précédent fait état de cette faculté. Le responsable de l'organisme de formation ou son représentant indique le motif de la sanction envisagée et recueille les explications du stagiaire. Dans le cas où une exclusion définitive du stage est envisagée et où il existe un conseil de perfectionnement, celui-ci est constitué en commission de discipline, où siègent les représentants des stagiaires.
 - Il est saisi par le responsable de l'organisme de formation ou son représentant après l'entretien susvisé et formule un avis sur la mesure d'exclusion envisagée.
 - Le stagiaire est avisé de cette saisine. Il est entendu sur sa demande par la commission de discipline. Il peut, dans ce cas, être assisté par une personne de son choix, stagiaire ou salarié de l'organisme. La commission de discipline transmet son avis au Directeur de l'organisme dans le délai d'un jour franc après sa réunion.
 - La sanction ne peut intervenir moins d'un jour franc ni plus de quinze jours après l'entretien ou, le cas échéant, après la transmission de l'avis de la commission de discipline. Elle fait l'objet d'une décision écrite et motivée, notifiée au stagiaire sous la forme d'une lettre qui lui est remise contre décharge ou d'une lettre recommandée.
- Lorsque l'agissement a donné lieu à une sanction immédiate (exclusion, mise à pied), aucune sanction définitive, relative à cet agissement ne peut être prise sans que le stagiaire ait été informé au préalable des griefs retenus contre lui et éventuellement que la procédure ci-dessus décrite ait été respectée.

Article 14 : Représentation des stagiaires : élection et scrutin

(selon les dispositions des articles R6352-9 à 12 du Code Travail)

Pour les actions de formation organisées en sessions d'une durée totale supérieure à cinq-cents heures, il est procédé simultanément à l'élection d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant au scrutin uninominal à deux tours. Tous les stagiaires sont électeurs et éligibles.

Le scrutin se déroule pendant les heures de formation. Il a lieu au plus tôt vingt heures et au plus tard quarante heures après le début de la première session collective.

Le directeur de l'organisme de formation est responsable de l'organisation du scrutin. Il en assure le bon déroulement.

Lorsque, à l'issue du scrutin, il est constaté que la représentation des stagiaires ne peut être assurée, le directeur dresse un procès-verbal de carence.

Article 15 : Mandat et attributions des délégués des stagiaires

(Selon les dispositions des articles R6352.13 à 15 du Code Travail, dont certains modifiés par Décret 2019-1143 du 07/11/19)

Les délégués sont élus pour la durée de la formation. Leurs fonctions prennent fin lorsqu'ils cessent de participer à la formation.

Lorsque le délégué titulaire et le délégué suppléant ont cessé leurs fonctions avant la fin de la formation, il est procédé à une nouvelle élection, dans les conditions prévues aux articles R.6352-9 à R.6352-12 du Code du Travail.

Les délégués font toute suggestion pour améliorer le déroulement des formations et les conditions de vie des stagiaires dans l'organisme de formation.

Ils présentent les réclamations individuelles ou collectives relatives à ces matières, aux conditions de santé et de sécurité au travail et à l'application du règlement Intérieur.

Les dispositions de la présente section (Articles R.6352.3 à R6352.14) ne sont pas applicables aux détenus admis à participer à une action de formation professionnelle.

VI - Publicité

Article 16 : Publicité

Le présent règlement est consultable sur le site Internet de SNDMO. Le stagiaire en est informé avant inscription définitive, lors de l'établissement de la proposition commerciale. Un exemplaire du présent règlement est disponible au sein des locaux de SNDMO.

Règlement intérieur établi le 31/01/2015, date de son entrée en vigueur.



Conditions générales de vente

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Matériel Neuf - Les prix de nos offres, sauf stipulation contraire de notre part, sont toujours révisables. Les prix facturés sont ceux du tarif en vigueur le jour de la livraison. Les délais de livraison ne sont donnés qu'à titre indicatif : leur non-respect ne peut, en aucun cas, entraîner l'annulation de la commande, ni permettre l'application de pénalités quelconques. Pour les machines stockées en nos magasins, leur prix est payable à l'enlèvement et elles voyagent aux risques et périls du destinataire dans tous les cas. Notre garantie se limite à celle accordée par le constructeur ou le fournisseur.

Matériel d'occasion – Toutes nos offres s'entendent T.V.A. en sus, pour matériel pris au sol de nos entrepôts. Le matériel est réputé agréé dans l'état où il se trouve et vendu comme tel sans garantie. Les marques et caractéristiques ne sont données qu'à titre indicatif et ne peuvent engager notre responsabilité quelle qu'elle soit. Nos marchandises sont payables à l'enlèvement et voyagent aux risques et périls du destinataire dans tous les cas. En cas de contestation, le Tribunal de Commerce d'Angers est seul compétent, même en cas de pluralité de défendeurs, et ce, quelles que soient les clauses portées sur les commandes ou courriers de nos clients. En cas de recouvrement judiciaire des créances, outre le taux légal, il sera appliqué une clause pénale égale à 15% des sommes à recouvrer.

La marchandise livrée restera notre propriété jusqu'au paiement intégral du prix- (loi du 12 mai 1980) à compter de la livraison.

L'acquéreur supporte les risques et périls que la marchandise livrée pourrait subir ou occasionner pour quelque cause que se soit tant qu'il est simple détenteur.

Règlement – Aucun escompte ne sera accordé en cas de paiement anticipé. En cas de retard de paiement, une pénalité égale à 3 X le taux d'intérêt légal sera exigible (Art. L441-6, alinéa 12 du Code de Commerce). Pour tout professionnel, en sus des indemnités de retard, toute somme, y compris l'acompte, non payée à sa date d'exigibilité produira de plein droit le paiement d'une indemnité forfaitaire de 40 € due au titre des frais de recouvrement (Art. 441-6, I al. 12 du code de commerce et D.441-5 ibidem)

FORMATIONS :

Champ d'application

Les présentes Conditions générales de vente s'appliquent aux prestations de formation réalisées par SNDMO. Toute inscription implique l'acceptation sans réserves des présentes Conditions Générales de Vente. A défaut de contrat écrit signé des deux parties, ces Conditions constituent le seul accord entre elles relativement à l'objet de l'inscription et prévalent sur tout autre document.

Modalités d'inscription

Toute inscription prend effet à réception du bulletin d'inscription renseigné, au plus tard 10 jours ouvrés avant le début de la session pour une formation, validant votre accord sur la prestation, signé par une personne habilitée et accompagné du règlement correspondant. L'inscription n'est définitive qu'après le paiement intégral de la somme à payer à l'inscription. SNDMO se réserve donc expressément le droit de disposer librement des places retenues et pour lesquelles le paiement n'a pas été effectué. Cette inscription est valable pour la totalité de la prestation. Les inscriptions sont prises dans leur ordre d'arrivée. Si le nombre des inscriptions est trop élevé, une option est enregistrée sur la prochaine action identique. SNDMO se réserve le droit de refuser à tout moment l'admission d'un stagiaire. SNDMO pourra confier la conduite de tout ou partie de l'action de formation à un autre organisme de formation avec lequel il aura passé un accord de sous-traitance.

Convocation

Une convocation est adressée, à l'avance, à chaque participant. Elle indique les renseignements concernant la session (dates, lieu, horaires...). Les contenus annoncés sont susceptibles d'être adaptés en fonction de l'actualité et de l'évolution des connaissances dans le secteur concerné.



Conditions générales de vente

Report – Annulation d'inscription - Absence

L'entreprise conserve la possibilité de reporter ou d'annuler l'inscription d'un ou plusieurs stagiaires/candidats. Ces demandes de report ou d'annulation devront se limiter aux cas de force majeure dûment justifiables et ne pourront être acceptées que si elles surviennent plus de deux semaines avant le début de la prestation.

Passé ce délai, SNDMO pourra facturer l'intégralité de la prestation. La substitution d'un stagiaire par un autre, en amont ou en cours de formation n'est pas acceptée. Toute session commencée est due en totalité. L'absentéisme non signalée par l'entreprise ou l'abandon du stagiaire, sans justificatif, ne donne lieu à aucun remboursement ou avoir sur le prix de la prestation.

Dans le cas d'une formation entreprise par une personne physique, à titre individuel et à ses frais, elle dispose d'un délai de rétractation de 10 jours, durant lequel elle peut se rétracter par lettre recommandée avec avis de réception.

Report – Annulation de session

SNDMO se réserve le droit de reporter ou d'annuler la session en cas de force majeure dûment justifiable sans donner lieu à une quelconque indemnité. En cas d'annulation de son fait, SNDMO conserve votre dossier pour vous inscrire sur une date ultérieure ou, à votre demande, peut procéder au retour de votre règlement.

Tarifs

Les tarifs sont exprimés en Euros HT, majorés de la TVA au taux en vigueur (se référer au bulletin d'inscription).

Conditions de paiement

Les règlements sont exigibles au moment de l'inscription. Les inscriptions non accompagnées de leur règlement ne sont pas prises en compte. Tout retard ou incident de paiement est passible, après mise en demeure, d'une pénalité de retard calculée au taux de 1,5 fois le taux de l'intérêt légal en vigueur (loi 92-1442). Dans le cas d'une prise en charge du coût de la formation par un OPCO, il appartient à l'entreprise de se faire rembourser directement sa quote-part.

Facturation – Documents contractuels

Les prestations, conformément à la loi sur la formation professionnelle font l'objet d'un devis (ou bulletin d'inscription) et/ou d'une convention si exigée dans le cadre d'un dossier de financement, retourné(e) impérativement signé(e) avant le début de la formation. A l'issue de la formation, un certificat de réalisation (attestant de l'assiduité du stagiaire), une attestation de formation et le cas échéant, une attestation de réussite sont remises au stagiaire ou à l'entreprise, pour remise au stagiaire. La facture, établie au nom de l'entreprise, est adressée à l'issue de la formation.

Règlement par un Opérateur de Compétences

Si le Client souhaite que le règlement soit effectué par l'Opérateur de Compétences dont il dépend, il lui appartient :

- de faire une demande de prise en charge avant le début de la formation et de s'assurer de la bonne fin de cette demande ;
- de l'indiquer explicitement sur son bulletin d'inscription ou sur son bon de commande ;
- de s'assurer de la bonne fin du paiement par l'Opérateur de Compétences qu'il aura désigné.

Si l'Opérateur de Compétences ne prend en charge que partiellement le coût de la formation, le reliquat sera facturé au Client. Si SNDMO n'a pas reçu la prise en charge de l'Opérateur de Compétences au 1er jour de la formation, le Client sera facturé de l'intégralité du coût de la formation concernée par ce financement.

En cas de non-paiement par l'Opérateur de Compétences, pour quelque motif que ce soit, le Client sera redevable de l'intégralité du coût de la formation et sera facturé du montant correspondant.

Assurances

Le stagiaire reste responsable, pendant toute la durée de la session de formation, vis à vis des tiers et de SNDMO. Il doit donc être couvert par son entreprise ou à titre individuel par une assurance garantissant une couverture suffisante contre les risques de natures diverses.



Conditions générales de vente

Informatique et libertés

Les informations à caractère personnel qui sont communiquées par l'entreprise et/ou le stagiaire à SNDMO, dans le cadre des prestations pourront être communiquées aux partenaires de SNDMO pour les besoins desdites prestations. Par ailleurs, l'entreprise et/ou le stagiaire peut être amené à recevoir, par l'intermédiaire de SNDMO, des propositions d'autres sociétés par tous moyens d'information ou de communication, qu'ils soient postaux ou électroniques. L'entreprise et/ou le stagiaire peut à tout moment s'y opposer en informant SNDMO par écrit, fax ou e-mail. Conformément aux termes de la "loi informatique et libertés" du 6 janvier 1978, harmonisée par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004 ainsi que du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD : n° 2016-679), l'entreprise et/ou le stagiaire peut faire valoir auprès de SNDMO un droit d'accès et de rectification des informations transmises le concernant.

SARL SNDMO – 30 bd André Dautel – ZA du Vissoir – 49800 TRELAZE
Organisme formateur (n°52 49 02219 49) auprès du commissaire de la République de la région Centre